

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.1/34/10  
29 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 46 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE  
LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 23 novembre 1979, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, une lettre de M. Alois Indra, président de l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque, en date du 23 octobre 1979, relative à une réunion consultative des présidents et représentants des parlements des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Prague les 16 et 17 octobre 1979. Cette lettre est accompagnée de trois documents qui ont été adoptés à ladite réunion : un Appel aux parlements des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, un Appel aux parlements des pays du monde et un Communiqué adopté à la réunion.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la lettre du Président de l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque ainsi que les documents susmentionnés comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Tchécoslovaquie,  
(Signé) Ilja HULINSKY



ANNEXE

Lettre datée du 23 octobre 1979, adressée au Secrétaire général  
par le Président de l'Assemblée fédérale de la République  
socialiste tchécoslovaque

Une réunion consultative des présidents et représentants des parlements des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie s'est tenue à Prague, les 16 et 17 octobre 1979.

A sa clôture, la réunion a adopté à l'unanimité un Appel aux parlements des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, un Appel aux parlements des pays du monde, et un Communiqué.

Ces documents présentent la position des pays participants sur la solution des problèmes internationaux existants; parmi ces problèmes figure au premier rang la question cruciale et urgente, pour les peuples européens et pour le monde entier, du danger d'une nouvelle escalade de la course aux armements dans le domaine des missiles nucléaires.

J'ai été chargé par les participants de la réunion consultative de Prague de vous transmettre les documents susmentionnés et de vous prier de les faire distribuer comme documents officiels de l'Organisation des Nations Unies.

Veillez agréer, etc.

Le Président de l'Assemblée fédérale  
de la République socialiste tchécoslovaque,

(Signé) Alois INDRA

Appendice I

APPEL

lancé par les représentants des parlements des Etats Membres de l'Organisation du Traité de Varsovie aux parlements des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

Nous, représentants de l'Assemblée nationale de la République populaire de Bulgarie, de l'Assemblée nationale de la République populaire hongroise, de la Chambre populaire de la République démocratique allemande, de la Diète de la République populaire de Pologne, de la Grande Assemblée nationale de la République socialiste de Roumanie, de l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque et du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, lançons le présent Appel aux parlements des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) à un moment important où une question cruciale pour les nations européennes et pour le monde est en train de se décider : va-t-on assister à une nouvelle et frénétique escalade de la course aux armements dans le domaine des armes nucléaires, avec tous les risques qu'elle comporte, ou bien cette escalade sera-t-elle efficacement empêchée et sera-t-il possible de progresser vers la consolidation de la paix en Europe et au-delà de ses frontières ?

Nous voulons parler, plus précisément, des plans actuellement en cours de préparation qui visent à déployer de nouveaux types d'armes nucléaires américaines sur le territoire de l'Europe occidentale, des plans qui ont pour but de changer considérablement la situation stratégique sur le continent européen, d'altérer l'équilibre des forces qui s'est institué et de tenter d'assurer une suprématie militaire à l'OTAN.

Les efforts déployés par l'un des côtés pour obtenir une suprématie militaire n'ont aucune chance de succès. En effet, les pays socialistes se verraient contraints de prendre de nouvelles mesures indispensables pour sauvegarder leur propre sécurité. Ils n'auraient pas d'autre choix.

Il est tout à fait évident que si les pays de l'OTAN entreprennent de mettre ces plans à exécution, cela aggravera la situation en Europe et alourdira le climat international.

Les allégations répandues par l'Occident, selon lesquelles l'URSS serait en train d'accroître son potentiel militaire sur le continent européen dans des proportions non justifiées par les besoins de la défense, ne correspondent en rien à la réalité des faits.

Comme M. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'a réaffirmé très clairement le 6 octobre 1979 à Berlin, l'Union soviétique ne cherche pas à acquérir une suprématie militaire; la politique stratégique soviétique a un caractère strictement défensif. Cela est également vrai de l'ensemble des pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie. Ils n'ont jamais eu et n'auront jamais pour intention de mettre en danger un Etat ou un groupe d'Etats quels qu'ils soient, malgré les affirmations en sens contraire et, comme M. Brejnev l'a également déclaré dans son allocution de Berlin, le nombre des vecteurs de missiles nucléaires de moyenne portée se trouvant sur le territoire de la partie européenne de l'Union soviétique ne s'est pas accru d'une seule fusée, d'un seul avion. Bien au contraire, le nombre de sites de lancement de missiles de moyenne portée ainsi que les puissances des ogives nucléaires de ces missiles ont même légèrement diminué. Le nombre de bombardiers moyens a également diminué. L'Union soviétique ne déploie absolument pas ces armes sur le territoire d'autres pays. Depuis plusieurs années l'effectif des troupes soviétiques stationnées en Europe centrale n'a pas augmenté.

Qui plus est, l'Union soviétique est disposée à réduire, par rapport au niveau actuel, le nombre d'armes nucléaires de moyenne portée se trouvant sur ses territoires occidentaux, mais il va de soi que cette mesure ne sera prise que s'il n'est pas déployé de nouvelles armes nucléaires similaires en Europe occidentale.

L'Union soviétique a solennellement réaffirmé qu'elle n'utilisera jamais d'armes nucléaires contre des pays qui refusent de fabriquer et acquérir de telles armes et n'en possèdent pas sur leur territoire.

Une autre preuve concrète du désir de paix et de la bonne volonté des Etats parties au Traité de Varsovie est la décision de réduire unilatéralement l'effectif des troupes soviétiques stationnées en Europe centrale, qui a été prise par l'Union soviétique après consultation avec les autres Etats parties au Traité de Varsovie. En vertu de cette décision, 20 000 soldats soviétiques, 1 000 chars ainsi que d'autres équipements militaires seront retirés du territoire de la République démocratique allemande au cours des 12 prochains mois.

Nous sommes convaincus que cette importante mesure qui s'inspire du désir de sortir de l'impasse où l'on se trouve aujourd'hui après de nombreuses années d'efforts visant à réaliser une détente militaire sur le continent européen, sera approuvée par toutes les nations du monde. Nous demandons instamment aux parlements des Etats membres de l'OTAN d'apprécier à sa juste valeur l'initiative des Etats socialistes et à faire en sorte que leurs gouvernements suivent ce bon exemple.

Les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie s'emploient aussi à mettre en oeuvre d'autres mesures propres à accroître la confiance en Europe. Ils proposent dans ce but d'adopter les mesures suivantes :

- Notification préalable des manoeuvres de forces terrestres de grande envergure, conformément à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, avec un préavis plus long que celui appliqué jusqu'à présent et lorsque ces manoeuvres comportent la participation de 20 000 hommes ou plus et non pas de 25 000 au moins comme auparavant;

- Obligation réciproque de ne pas organiser de manoeuvres militaires impliquant la participation de plus de 40 000 à 50 000 hommes;

- Notification en temps voulu non seulement des manoeuvres militaires, mais encore des mouvements de forces terrestres auxquels participent plus de 20 000 hommes, dans la zone définie dans l'Acte final.

Les propositions antérieures qui ont été formulées par les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie sont naturellement toujours en vigueur. Elles tendent, en particulier, à conclure entre tous les participants à la Conférence paneuropéenne un traité les obligeant à ne pas être les premiers à utiliser d'armes nucléaires ou classiques les uns contre les autres; à s'abstenir d'élargir les groupements politiques et militaires en Europe; à notifier les manoeuvres navales et aériennes de grande envergure réalisées à proximité des eaux territoriales d'autres participants à la Conférence paneuropéenne, et à étendre à la région méditerranéenne les mesures propres à accroître la confiance.

Comme on le sait, les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont déclaré être prêts à examiner d'autres propositions visant à promouvoir la confiance entre les Etats et à limiter le risque d'une guerre en Europe.

Nous sommes profondément convaincus que les parlements et les parlementaires de tous les pays ne sauraient avoir de mission plus honorable et plus responsable que de sauvegarder la vie pacifique de leurs peuples.

Nous en appelons aux parlementaires des pays de l'OTAN pour qu'ils élèvent leur voix contre les plans visant à déployer sur le continent européen de nouveaux types d'armes nucléaires américains, des plans dont la concrétisation aggraverait encore la situation en Europe et dans le monde entier.

Appendice II

APPEL

lancé par les représentants des parlements des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie aux parlements des pays du monde

Nous, représentants de l'Assemblée nationale de la République populaire de Bulgarie, de l'Assemblée nationale de la République populaire hongroise, de la Diète de la République populaire de Pologne, de la Chambre populaire de la République démocratique allemande, de la Grande Assemblée nationale de la République socialiste de Roumanie, de l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque et du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, lançons le présent Appel aux parlements de tous les pays du monde à un moment important où une question cruciale pour toutes les nations est en train de se décider : va-t-on assister à une nouvelle et frénétique escalade de la course aux armements dans le domaine des armes nucléaires, avec tous les risques qu'elle comporte, ou bien cette escalade sera-t-elle empêchée d'une manière fiable et sera-t-il possible de réaliser des progrès vers la consolidation de la paix?

A ce propos, nous adressons un appel spécial aux parlements des pays membres de l'OTAN car l'activité même des gouvernements de ces pays nous y pousse. Nous considérons néanmoins de notre devoir d'informer également nos collègues, membres des parlements de tous les pays du monde, de la situation que l'on est en train de créer.

Nous voulons parler, plus précisément, des plans actuellement en cours de préparation qui visent à déployer de nouveaux types d'armes nucléaires américaines sur le territoire de l'Europe occidentale, des plans qui ont pour but de changer considérablement la situation stratégique sur le continent européen, d'altérer l'équilibre des forces qui s'est institué et de tenter d'assurer une suprématie militaire au bloc de l'OTAN.

Les efforts déployés par les pays de l'OTAN pour obtenir une suprématie militaire n'ont aucune chance de succès. En effet, les pays socialistes se verraient contraints de prendre de nouvelles mesures indispensables pour sauvegarder leur propre sécurité. Ils n'auraient pas d'autre choix.

Il est tout à fait évident que si les pays de l'OTAN entreprennent de mettre ces plans à exécution, cela aggraverait la situation non seulement en Europe mais dans le monde entier.

Les allégations répandues par l'Occident selon lesquelles l'URSS serait en train d'accroître son potentiel militaire sur le continent européen dans des proportions non justifiées pour les besoins de la défense ne correspondent en rien à la réalité des faits.

Comme M. Brejnev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et président du présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'a réaffirmé très clairement le 6 octobre 1979 à Berlin, l'Union soviétique ne cherche pas à acquérir une suprématie militaire; la politique stratégique soviétique a un caractère strictement défensif. Cela est également vrai de l'ensemble des pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie. Ils n'ont jamais eu et n'auront jamais pour intention de mettre en danger un Etat ou un groupe d'Etats quels qu'ils soient.

Malgré les affirmations en sens contraire, et comme M. Brejnev l'a également déclaré dans son allocution de Berlin, le nombre des vecteurs de missiles nucléaires de moyenne portée se trouvant sur le territoire de la partie européenne de l'Union soviétique ne s'est pas accru d'une seule fusée, d'un seul avion. Bien au contraire, le nombre de sites de lancement de missiles de moyenne portée ainsi que la puissance des ogives nucléaires de ces missiles ont même légèrement diminué. Le nombre de bombardiers moyens a également diminué. L'Union soviétique ne déploie absolument pas ces armes sur le territoire d'autres pays. Depuis plusieurs années, l'effectif des troupes soviétiques stationnées en Europe centrale n'a pas augmenté.

Qui plus est, l'Union soviétique est disposée à réduire, par rapport au niveau actuel, le nombre d'armes nucléaires de moyenne portée se trouvant sur ses territoires occidentaux mais il va de soi que cette mesure ne sera prise que s'il n'est pas déployé de nouveaux missiles nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale.

L'Union soviétique a solennellement réaffirmé qu'elle n'utilisera jamais d'armes nucléaires contre des pays qui refusent de fabriquer et d'acquérir de telles armes et n'en possèdent pas sur leur territoire.

Une autre preuve concrète de désir de paix et de la bonne volonté des Etats parties au Traité de Varsovie est la décision de réduire unilatéralement l'effectif des troupes soviétiques stationnées en Europe centrale, qui a été prise par l'Union soviétique après consultation avec les autres Etats parties au Traité de Varsovie. En vertu de cette décision, 20 000 soldats soviétiques, 1 000 chars ainsi que d'autres équipements militaires seront retirés du territoire de la République démocratique allemande au cours des 12 prochains mois.

Nous sommes convaincus que cette importante mesure, qui s'inspire du désir de sortir de l'impasse où l'on se trouve aujourd'hui après de nombreuses années d'efforts visant à réaliser une détente militaire sur le continent européen, sera approuvée par toutes les nations du monde.

Les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie s'emploient aussi à mettre en oeuvre d'autres mesures propres à accroître la confiance en Europe. Ils proposent dans ce but d'adopter les mesures suivantes :



- Notification préalable des manoeuvres des forces terrestres de grande envergure, conformément à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, avec un préavis plus long que celui appliqué jusqu'à présent et lorsque ces manoeuvres comportent la participation de 20 000 hommes ou plus et non pas 25 000 au moins comme auparavant;

- Obligation réciproque de ne pas organiser de manoeuvres militaires impliquant la participation de plus de 40 000 à 50 000 hommes;

- Notification en temps voulu non seulement des manoeuvres militaires, mais encore des mouvements de forces terrestres auxquels participent plus de 20 000 hommes, dans la zone définie dans l'Acte final.

Les propositions antérieures qui ont été formulées par les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie sont naturellement toujours en vigueur. Elles tendent, en particulier, à conclure entre tous les participants à la Conférence paneuropéenne un traité les obligeant à ne pas être les premiers à utiliser d'armes nucléaires ou classiques les uns contre les autres; à s'abstenir d'élargir les groupements politiques et militaires en Europe; à notifier les manoeuvres navales et aériennes de grande envergure réalisées à proximité des eaux territoriales d'autres participants à la Conférence paneuropéenne, et à étendre à la région méditerranéenne les mesures propres à accroître la confiance.

Comme on le sait, les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont déclaré être prêts à examiner d'autres propositions visant à promouvoir la confiance entre les Etats et à limiter le risque d'une guerre en Europe.

Si nous nous adressons aux parlements d'autres pays au sujet de toutes les questions relatives à la sécurité et à la paix en Europe, c'est parce qu'il est de vérité incontestable que la paix est indivisible.

Nous sommes profondément convaincus que les parlements et les parlementaires de tous les pays ne sauraient avoir de mission plus honorable et plus responsable que de sauvegarder la vie pacifique de leurs peuples.

Appendice III

COMMUNIQUE

de la réunion consultative des représentants des parlements des Etats  
membres de l'Organisation du Traité de Varsovie

Les délégations de l'Assemblée nationale de la République populaire de Bulgarie de l'Assemblée nationale de la République populaire hongroise, de la Diète de la République populaire de Pologne, de la Chambre populaire de la République démocratique allemande, de la Grande Assemblée nationale de la République socialiste de Roumanie, de l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque et du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont tenu une réunion consultative à Prague, les 16 et 17 octobre 1979, afin d'évaluer les relations internationales, notamment les problèmes de la sécurité et de la coopération en Europe, la détente militaire et le désarmement ainsi que des questions relatives à une promotion accrue de la coopération entre les parlements.

Les délégations de l'Assemblée nationale populaire de la République de Cuba, de l'Assemblée populaire suprême de la République démocratique populaire lao et de la Grande Assemblée populaire (Khural) de la République populaire mongole ont participé à la réunion consultative en tant qu'invités.

\* \* \* \* \*

La période qui s'est écoulée depuis la dernière réunion consultative des représentants des parlements des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, tenue à Leningrad les 5 et 6 juillet 1977, a prouvé de façon convaincante que, malgré les efforts déployés par ses adversaires, les progrès de la détente demeurent l'élément déterminant de la vie internationale et que les nations y voient une condition essentielle de la consolidation de la paix en général.

Les participants à la session ont fait remarquer que cette évolution est, dans une large mesure, le résultat des efforts déployés par leurs pays et de leur politique systématiquement axée sur l'amélioration du climat international.

Les parlements et les députés contribuent les uns et les autres à ces efforts.

Les participants à la réunion consultative de Prague ont déclaré à l'unanimité que le problème le plus urgent et le plus délicat de la vie internationale d'aujourd'hui est celui de la limitation et de la cessation de la course aux armements et de l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire mondiale.

/...

Un vaste programme de propositions a été élaboré en vue d'atteindre ces objectifs. Ce programme, qui figure dans la Déclaration adoptée à la réunion du Comité consultatif politique à Moscou, le 23 novembre 1978, a été présenté plus avant dans le Communiqué du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, qui s'est réuni à Budapest le 15 mai 1979.

Les nouvelles initiatives de paix présentées le 6 octobre 1979, à Berlin, par L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, revêtent une importance exceptionnelle.

Les participants à la réunion se sont félicités de cet événement, aux dimensions politiques mondiales, qu'est la signature du Traité américano-soviétique sur la limitation des armes stratégiques (SALT II). L'entrée en vigueur de ce Traité et son application intégrale ouvriront des perspectives nouvelles pour empêcher un nouvel accroissement d'arsenaux nucléaires. Cet événement aura des effets positifs sur les futures négociations relatives au désarmement, y compris les négociations de Vienne, et contribuera dans une large mesure à renforcer la confiance entre les Etats.

Les participants à la réunion ont exprimé la profonde préoccupation et l'anxiété que leur inspirent les plans que préparent actuellement les pays de l'OTAN en vue de déployer, sur le territoire de l'Europe occidentale, de nouveaux missiles nucléaires de portée moyenne américains, dirigés contre les territoires des pays socialistes. Les participants ont adopté le texte d'un appel aux parlements des Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et d'un appel aux parlements des pays du monde.

Les participants ont insisté sur le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, l'importance de l'enjeu est telle que, lorsqu'une décision est prise sur une question vitale, ce ne sont pas seulement les peuples d'Europe qui sont concernés mais le monde entier. Ou bien on assistera à une nouvelle escalade dans le domaine des armes nucléaires, avec tous les risques qu'elle comporte, ou bien on l'empêchera de façon efficace et l'on pourra progresser sur la voie qui mène à la consolidation de la paix, tant en Europe même qu'au-delà de ses frontières.

Les participants à la réunion ont signalé, une fois encore, la nécessité d'appliquer concrètement et intégralement l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. Or, on se heurte, dans ce domaine, aux efforts de forces réactionnaires qui cherchent par tous les moyens possibles à compliquer la situation internationale, à poursuivre des campagnes hostiles en vue de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, à attiser la méfiance et l'hostilité entre les nations et à encourager des organisations néo-fascistes et néo-nazies ainsi que l'esprit de revanche. Le mythe de la "menace militaire soviétique" que les ennemis de la détente ont fabriqué de toutes pièces et qu'ils s'emploient à répandre sert à masquer de répugnantes manoeuvres politiques.

Les participants ont souligné la nécessité de tout mettre en oeuvre pour qu'à la réunion qui doit avoir lieu à Madrid, en 1980, dans le prolongement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, une attention particulière soit accordée à l'examen et à l'adoption de mesures positives et concrètes visant à assurer une application plus complète des principes et des accords qui figurent dans l'Acte final.

Les participants à la réunion se sont déclarés favorables à une nouvelle expansion des contacts interparlementaires, qui contribuent de façon efficace au développement des relations internationales, dans l'esprit des principes de la coexistence pacifique.

Ils se sont déclarés, une fois de plus, prêts à coopérer de façon permanente et intensive, à la fois sous la forme d'échange de délégations parlementaires et dans le cadre de l'union interparlementaire. La quatrième Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité en Europe peut être utilisée à ces fins.

\* \* \* \* \*

Les participants à la réunion consultative de Prague sont convenus de développer et de renforcer plus avant les modalités actuelles dûment éprouvées de coopération multilatérale et bilatérale entre les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, afin de consolider encore davantage leur unité fondée sur les principes du marxisme-léninisme et de la solidarité internationale. Ils ont souligné l'importance d'un échange régulier de données d'expérience entre les parlements des pays socialistes dans le domaine de l'édification d'une société socialiste avancée et de l'amélioration de la démocratie socialiste. Ils ont exprimé leur détermination de multiplier les efforts qu'ils déploient en commun pour consolider la paix et la sécurité et instaurer une coopération fructueuse entre des pays ayant des systèmes sociaux différents, en s'inspirant des principes de la coexistence pacifique.

Conscients des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne le développement de l'humanité, les participants à la réunion consultative de Prague déclarent que les parlements et les députés des pays socialistes apporteront une contribution plus active que jamais à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération en Europe et dans le monde entier.

Ils expriment l'espoir que les parlements et les parlementaires des pays européens et d'autres parties du monde agiront dans le même esprit et contribueront à la réalisation de ces objectifs.

-----